

# Compte rendu de la réunion de quartier n°1

## Du 23 novembre 2010

### Personnes présentes:

**Mesdames** : M. Wieskotten/ MC Droit

**Messieurs** : B. Thomas/ G.Fiquet/ C.Ferrier/ B.Frilley

Excusés : C. Raux/ C. Velasco

**Pour la municipalité:** A. BRISTOT, MM. J.MEILLAT , M.POTIER, G. FEYDEL, Isabelle HERFELD, Sylvie THOMAZIE, Gina PIRES-MARRARO ainsi que M. MATHIEU, directeur des services techniques, et M. PRUNET référent Démocratie Locale.

**La séance a débuté à 20h10.**

### Introduction de Mme BRISTOT 1ère maire adjointe

Montgeron a obtenu le premier prix (**1ère fleur régionale**) au concours des villes et villages fleuris de l'Essonne ; ce prix tient compte également des efforts réalisés par la ville pour adopter des méthodes écologiques pour l'entretien des espaces verts.

En tant que 1<sup>ère</sup> maire-adjoint, Madame Bristot souhaite que ces comités de quartier vivent mieux en 2011 qu'en 2010 et que tous ensemble nous partageons plus, dans un esprit ouvert et constructif, loin des polémiques et des querelles.

Proposition de se rencontrer au minimum une fois par trimestre. Un calendrier annuel sera prochainement établi.

### Information donnée par M. MEILLAT, conseiller municipal délégué auprès du SIARV

Début janvier, **la collecte des ordures ménagères** va être modifiée (un dépliant va être distribué dans les boîtes aux lettres). M. MEILLAT insiste sur les modifications de jour et d'horaires de ramassage des ordures incinérables (couvercle vert) ; ceci pour permettre aux camions poubelles de mieux circuler. Ce nouveau dispositif, mis au point avec la Communauté de Communes, permettra de procéder à un meilleur tri et de faire des économies.



Il annonce également un « Rendez vous citoyen » le 14 janvier 2011, 20 h 30, salle de Chalandray : un spécialiste viendra exposer le fonctionnement du centre de retraitement.

Question : Comment fera t-on dans le cas de « petits encombrants » ? ne risquent-ils pas de finir dans un des containers ?

Des enlèvements sur demande pourront être effectués même pour des petits objets, il suffira de prendre rendez vous avec les services.

Question : Le ramassage des vêtements sera-t-il amélioré ? M. MEILLAT répond qu'il y aura davantage de points d'apports volontaires ; actuellement il n'y en a qu'un.

Question : Le changement de fréquence pour la collecte du verre ne risque-t-elle pas de susciter des débordements dans les résidences ? M. Meillat répond que les habitats collectifs ne sont pas concernés par la diminution de fréquence de la collecte du verre.

### **Information donnée par Mme BRISTOT sur l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme »**

Le PLU doit se substituer au « Plan d'occupation des sols », le POS en vertu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Un cabinet d'urbanisme, le cabinet CODRA a été désigné après appel d'offres.

Les objectifs définis avec la municipalité :

- oeuvrer pour une ville durable
- valoriser et préserver les patrimoines bâtis et naturels
- renouveler et diversifier certains quartiers de la ville
- mettre en oeuvre un projet partagé avec les habitants

Son élaboration devrait se faire sur 18 mois avec 3 phases :

- diagnostic et état initial de l'environnement 6 mois,
- élaboration des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) 6 mois,
- mise en oeuvre des outils opérationnels et constitution du dossier PLU, 6 mois

La population sera consultée tout au long de ce processus puis le PLU sera soumis in fine au vote du Conseil municipal.



Remarques de Mme BRISTOT : Le **Plan de ville durable** est en cours d'étude et suivi par un autre cabinet. Il est soutenu par l'ADEME et a pour objectifs la réalisation d'économies financières et une gestion plus éco-responsable de la commune. Les 2 projets sont ainsi menés en parallèle

### **Point sur la piscine par M. Patrick Veyrat**

La durée des travaux est due au fait que lors de la démolition, des particules d'amiante ont été détectées ce qui nous a contraint à un désamiantage complet, comme la loi l'exige.

D'autre part, les intempéries exceptionnelles qui ont commencé fort tôt cette année (20 novembre) ont ralenti les chantiers extérieurs.

A noter que cette piscine a été refaite entièrement à neuf. Avec notamment un grand bassin inox, avec une profondeur de 3,80 m, une échelle de plongée pour un meilleur accès pour les membres du club.

Les locaux techniques, les vestiaires ainsi que l'accueil ont été refaits dans leur globalité.

Monsieur le Maire compte faire jouer le principe des pénalités de retard pour certaines entreprises qui n'ont pas respecté le calendrier des chantiers, initialement prévu.

Le prix des entrées ne changera pas. Montgeron se situe à un tarif légèrement inférieur aux autres piscines des alentours.

**Pour information : La piscine est ouverte au public depuis le samedi 15 janvier 2011**

### **QUESTIONS - REPONSES**

#### **Rue René Haby**

Où en est la rétrocession ?

Un courrier a été adressé au GIEP (Gestion Immobilière de l'Ensemble Parisien) en date du 25 juin 2010. A ce jour, nous n'avons reçu aucune information concernant document établi par un géomètre expert pour la division en lots de volumes.

Ce document est nécessaire pour le notaire chargé, notamment de la constitution des statuts.

Un autre courrier, rappelant celui du 25 juin, a été adressé en date du 17 décembre à Monsieur Xavier Rodriguez (Président du conseil syndical).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite donnée à ce dossier.



Demande de cette rue en double sens: A ce jour, nous attendons que tous les commerces soient installés et une réflexion globale sur le plan de circulation sera mis en place avec les intéressés.

Concernant le local vide qui se situe au numéro 10. A plusieurs reprises, les services techniques ont nettoyé cet espace privé. Nous avons écrit au propriétaire de nombreuses fois afin qu'il clôture cet espace. Courriers sans réponse.

Ce jour, nous lui adressons une mise en demeure. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite donnée.

**Remarque : La proximité du lycée fait que la place de la médiathèque est souvent sale.**

Afin de palier ces incivilités, Madame Aude Bristot va rencontrer prochainement le proviseur du lycée.

D'autre part, Madame Isabelle HERFELD qui siège au CA fera part de cette situation lors de la prochaine réunion.

**Neige** : Au vu des circonstances climatiques exceptionnelles qui semblent se répéter d'année en année, et en plus de la distribution gratuite de sel, route de Corbeil, il a été décidé de mettre a des endroits précis des sacs de sable, permettant ainsi à chaque riverain de sabler son trottoir au moment des périodes de verglas.

Pour rappel : les dispositions du Conseil d'Etat du 15 octobre 1980 prévoient qu'il appartient aux riverains de dégager les trottoirs au droit de leur propriété respective.

Dans ces circonstances exceptionnelles, nous faisons appel à chaque riverain de remplir son rôle avec un minimum de civisme.

Pour information, Montgeron comporte 72 km de voiries et environ 150km de trottoirs.

**Rue du Pont de Bart**

Concernant la sécurisation du parapet du pont de Bart. Nous sommes conscients que la sécurité à cet endroit n'est pas respectée, mais cet ouvrage appartient à RFF à qui nous avons adressé 4 courriers en RAR, et avons fait constaté par un huissier ce problème. Mais à ce jour aucun retour de RFF.

Nous invitons les référents de quartier à soutenir nos actions auprès de RFF, en écrivant directement auprès de cet organisme, au nom du comité de quartier.

**Mauvais état de la route à hauteur du KFC**

Nous rappelons que cette voirie est privée et appartient au magasin Auchan. L'entretien de cette voirie est du ressort de cet établissement que nous allons interpeller.



### **Avenue Parmentier**

Les dépôts sauvages que nous avons connus récemment ont été résolus grâce à la police municipale, qui dans la foulée a fait procéder à l'enlèvement des épaves.

Pour information, en 2011, **15 défibrillateurs** seront disposés dans différents endroits de Montgeron. Dès leur installation, une carte de ces endroits sera mise dans le Montgeron mag et sur le site internet de la ville.

A noter qu'une formation à ce type d'appareil sera délivrée à plusieurs agents de la commune.

Coût par appareil, avec boîtier : 2000€

### **Communication**

Concernant **les mails à destination des espaces verts, services techniques, voiries etc...**En accord avec Monsieur Mathieu (DST) et afin d'être plus efficace, il a été demandé qu'il n'y ait qu'une seule adresse mail.

A compter de ce jour, les diverses réclamations ou propositions concernant ces services sera à adresser : [services.techniques@montgeron.fr](mailto:services.techniques@montgeron.fr)

Pour terminer cette séance, il a été décidé que la prochaine réunion de quartier se tiendra début mars 2011, ce qui devrait permettre à ces membres de se réunir avant cette date afin de pouvoir faire des propositions concrètes et de poser les questions bien en amont afin que nous puissions y répondre avec plus de précision.

La séance a été clôturé à : 23h10.